



LA DERMO-COSMETIQUE, UNE FILIERE D'EXCELLENCE POUR L'OCCITANIE : DE L'ECOSYSTEME A LA FILIERE



Éditorial du Président

L'économie du bien-être : la dermo-cosmétique associée au thermalisme, une filière d'excellence en Occitanie

Par cet avis, anticipant sur une nouvelle politique publique : « Les territoires d'industrie », le CESER milite pour une économie de production et de création de richesses dans les bassins d'emploi.

La réindustrialisation et le développement de filières sont aujourd'hui une stratégie partagée entre l'Etat, la Région Occitanie et les acteurs socio-économiques rassemblés au CESER.

Ce rapport préparé en bonne intelligence entre la Commission « Activités et Mutations économiques – Economie sociale et solidaire » et la Commission « Enseignement Supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation » valorise toutes les forces régionales en présence. En effet, l'Occitanie bénéficie entre autres atouts de la présence d'un acteur emblématique le groupe Pierre Fabre, parmi les leaders mondiaux dans le domaine ; des laboratoires publics de recherche en lien avec le milieu économique, des institutions d'enseignement supérieur répartis sur le territoire.

Par ailleurs, un nombre important de PME implantées dans les zones rurales peuvent s'appuyer sur la valorisation des productions agricoles pour satisfaire la demande de produits dermo-cosmétiques et permettre ainsi de structurer cette filière, de la rendre éligible aux soutiens financiers nécessaires pour se développer et élever le niveau de qualification et de compétence des collaboratrices et collaborateurs.

La mise en réseau de cette filière dans un cluster et le renforcement de coopérations avec le pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley (Centre-Val de Loire) constitueraient une belle avancée.

Cet avis voté à l'unanimité montre la marche à suivre pour structurer la filière, créer des richesses et de l'emploi ! C'est un atout supplémentaire pour notre région, l'Occitanie.



Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Marielle GAUDOIS
Présidente de la Commission
Activités
et Mutations Economiques
Economie Sociale et Solidaire



Alain RADIGALES
Président de la Commission
Enseignement Supérieur
Recherche - Valorisation
Transfert - Innovation



Roser GINJAUME GRATACOS

&



Catherine GONZALEZ
Co-Rapporteuses

Synthèse de l'avis voté le 18 février 2019 et porté par les deux Commissions précitées

Au niveau national, le secteur de la cosmétique, fleuron de l'industrie française à l'exportation, est essentiellement concentré en Ile-de-France (grandes marques de luxe), Centre-Val de Loire (Pôle de compétitivité COSMETIC VALLEY) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (pour l'origine du travail sur les parfums).

L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée recense une centaine d'entreprises actives dans le périmètre de la dermo-cosmétique (source : CCI, COSMED), au premier rang desquelles figure le groupe Pierre FABRE. Ce groupe est un des pionniers de la dermo-cosmétique et également deuxième laboratoire dans ce secteur au niveau mondial. Ce secteur englobe aussi le thermalisme de soins de la peau, pan important de l'économie régionale (l'Occitanie, première région thermale française).

En mettant en avant cette filière d'excellence, le CESER soutient l'initiative de la Région SREC¹ 2016-2021 de concentrer sa politique économique sur :

- le développement des filières,
- l'économie de proximité,
- les dispositifs permettant de soutenir les porteurs de projet notamment à travers le SRDEII², les contrats de filières, etc.

En Occitanie, les acteurs structurants pouvant intervenir comme catalyseurs pour le développement de cette filière sont présents : entreprises qui légitiment la filière et forment une chaîne de valeurs sur le territoire régional, puissance publique, acteurs d'action collective autour d'enjeux communs, organismes de représentation, laboratoires de recherche d'excellence et centres d'enseignement supérieur diffusés sur tout le territoire.



Chaîne de valeur des produits dermo-cosmétiques

ANCRAGE, EMPLOI DURABLE ET ESRI (Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation)

Le marché des produits dermo-cosmétiques est un marché jeune et en pleine expansion. L'internationalisation des dernières années a permis à cette activité un développement qui s'est traduit par une forte croissance vers les nouveaux marchés (Asie, Amérique du sud). La cosmétique est un marché mature au niveau mondial, l'activité cosmétique et dermo-cosmétique n'est pas neutre en Occitanie. Le maillon faible en région est l'absence de filière structurée.

Selon l'association professionnelle Ocowell-Cosmed, qui regroupe 90 PME régionales du secteur, la dermo-cosmétique emploie plus de 2 200 salariés en Occitanie et représente un chiffre d'affaires global d'environ 300 millions d'euros (hors groupe Pierre FABRE). La région est également forte d'un potentiel exceptionnel en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Néanmoins, le lien entre les PME et la recherche publique pourrait être amélioré afin de favoriser l'innovation dans ces entreprises.

1. SREC : Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

2. SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est la deuxième région agricole de France et possède un fort potentiel de production de matières premières agricoles de haute qualité environnementale pour l'industrie dermo-cosmétique. Il est nécessaire de garder les spécificités et l'excellence du « made in France » face à la montée grandissante du « made in China ».

Ce secteur doit donc faire face à différents enjeux :

- structuration : rendre la filière identifiable et visible
- innovation : nécessité de mise en réseau
- image : un ancrage territorial permettant de mettre en perspective le tryptique Patrimoine/ Recherche/Territoire

A l'heure où le sujet de l'attractivité fédère tous les élus ainsi que les intervenants économiques et sociaux, où la volonté d'ancrage territorial est présente chez les différents acteurs de l'écosystème, le CESER souligne qu'il est important de favoriser le développement d'une filière dermo-cosmétique en Occitanie car :

- tous les acteurs de la chaîne de valeurs sont présents en Occitanie,
- les perspectives de développement économique sont optimistes, au regard de l'évolution du chiffre d'affaire dans ce secteur ces dernières années.

L'avenir de cette filière en Occitanie est lié à sa capacité à se structurer et à répondre aux exigences de visibilité sur le marché tant national qu'international.

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

MISE EN RÉSEAU A VOCATION MONDIALE



Le CESER demande à la Région de favoriser la création d'un cluster dermo-cosmétique d'Occitanie, membre du pôle de compétitivité Cosmetic Valley situé en région Centre-Val de Loire. L'Occitanie dispose d'un centre de compétences en dermo-cosmétique, notamment dans l'utilisation des biotechnologies ce qui en fait sa spécificité, et d'acteurs reconnus. Une antenne spécialisée du pôle de compétitivité de la cosmétique dans notre région est pertinente pour créer du lien entre les acteurs locaux et les mettre en connexion avec un réseau plus large à vocation mondiale.

ACTIONS COLLECTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le CESER préconise l'identification d'une filière dermo-cosmétique régionale et la mise en œuvre d'une action collective pour :

- animer et coordonner les actions de la région,
- soutenir les PME sur certaines thématiques,
- mutualiser certaines fonctions : communication, recrutement, veille juridique, formation continue, chaînes de fabrication multi-produits, circuits de distribution, visiteurs médicaux...

CREATION ET RECONNAISSANCE D'UN LABEL

Le CESER demande la création d'un label dédié aux produits de dermo-cosmétique respectant un cahier des charges sur l'origine des matières premières, leur lieu de transformation et la qualité du produit fini en terme de performance, de protection du consommateur et de l'environnement.

EMPLOIS – MÉTIERS : UNE LOGIQUE DE BRANCHE

Le CESER propose dans le cadre de la création du cluster dermo-cosmétique d'adopter une logique de branche professionnelle pour :

- construire une identité métier valorisant les savoir-faire,
- définir les qualifications,
- structurer l'offre de formation,
- mettre en place un accord salarial de branche (ou se référer à des accords existants par exemple dans les secteurs de la chimie ou des services),
- mettre en place des instances paritaires,
- développer une bourse des emplois,
- communiquer sur les opportunités de la filière dermo-cosmétique.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : DE NOUVEAUX PARCOURS NECESSAIRES

Le CESER recommande l'émergence de parcours de Master pour mieux répondre aux spécificités de la filière dermo-cosmétique : formulation, développement de produits de santé, marketing et réglementation.

Le CESER encourage le développement de l'apprentissage et de la formation continue à tous les niveaux de formation et spécifiquement en partenariat avec le tissu économique local de la dermo-cosmétique.

UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE

Le CESER propose à la Région de cibler des appels à projets pour le domaine dermo-cosmétique selon une approche interdisciplinaire afin de mieux identifier les forces régionales en termes de recherche.

La Région pourrait également, sur appel à projets, permettre un regroupement d'acteurs (unités de recherche, entreprises, EPIC,...) avec un budget autonome sur une thématique spécifique et avec une approche transversale aux domaines de la santé, de la biotechnologie et de la chimie verte: des allocations doctorales, des chercheurs invités, des stages, l'organisation de manifestations scientifiques...



AdobeStock© Africa Studio

RAPPROCHER POUR INNOVER

Le CESER recommande à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de rajouter explicitement le domaine de la dermo-cosmétique dans son prochain Schéma Régional de l'Innovation afin de favoriser l'identification de ce domaine comme prioritaire en Occitanie.

Le CESER est favorable à la reconduction du dispositif PRIME. Celui-ci a permis aux organismes de recherche de recruter des chargés d'affaires dans les deux académies, entre autres sur des thématiques en lien avec la dermo-cosmétique contribuant ainsi au rapprochement entre les entreprises et la recherche publique.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <https://www.ceser-occitanie.fr>

Chargés de mission : Elias ALVAREZ-ABAD ■ elias.alvarez-abad@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 74
et Thomas BONIERBALE ■ thomas.bonierbale@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 81
Secrétaires : Vitrigny CAM ■ vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 82
et Angélique CANO ■ angelique.cano@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 99